-

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISEMinistère des Eaux et ForêtsSecrétariat Général |  |  |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65 luc@conservation-justice.orgwww.conservation-justice.org |

**Projet RALFF**

Renforcement de l’application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique Centrale

**Appui à la Lutte contre l’exploitation forestière illégale**

 **ALEFI**

**Rapport Mensuel Février 2023**

Conservation Justice

SOMMAIRE

[*1. Points principaux* 2](#_Toc118989098)

[*2. Investigations* 2](#_Toc118989099)

[*3. Opérations* 2](#_Toc118989100)

[*4. Département juridique* 3](#_Toc118989101)

[*5. Missions* 5](#_Toc118989102)

[*6. Cahiers des Charges Contractuels* 8](#_Toc118989103)

[*7. Communication* 8](#_Toc118989104)

[*8. Relations extérieures* 8](#_Toc118989105)

[*9. Conclusion* 9](#_Toc118989106)



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Ce mois de février2023, les activités se sont concentrées sur l’appui aux communautés villageoises, la mise en œuvre des CCC et la collecte d’informations sur l’exploitation forestière illégale. Les enquêtes menées ont débouché sur une opération et l’interpellation d’une personne.

**Du 13 au 28 février 2023 :**Mission de suivi et développement des activités sociales sur la mise en œuvre des CCC et sur la collecte des données concernant l’exploitation illégale de bois dans la province de l’Ogooué-Ivindo.

**Du 13 au 25 février 2023 :**Mission de suivi et développement des activités sociales sur la mise en œuvre du projet apiculture dans la province de la Ngounié.

**Du 16 au 26 février 2023 :** Mission de suivi et développement des activités sociales sur la mise en œuvre des CCC et sur la collecte des données concernant l’exploitation illégale de bois dans la province du Woleu-Ntem.

**Le 24 février 2023**: L'un des responsables de la société Transforme bois services, le nommé **PATRICK POUATY** a été reçu par le Doyen des juges. A l'issue de son interrogatoire, il a été placé en détention provisoire par le Juge d’instruction à la prison centrale de Makokou pour détournement de FDL d’un montant de 10.000.000 FCFA.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *10* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *1* |
| *Nombre de contrevenants identifiés* | *7* |

Dix investigations ont eu lieu ce mois dans les villagesEkobakoba, Mbigou,Nyazang, Okoralene, Essatop, Essangui, Melep, Mouyikou, Ekobakoba et Minfoumou, dans les provinces duWoleu-Ntem, de la Ngounié et de l’Ogooué Ivindo.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *1* |
| *Nombre de personnes arrêtées*  | *1* |

Une opération d’interpellation en matière de détournement de FDL a eu lieu dans le département de l’Ivindo (province de l’Ogooué-Ivindo).

A la demande du Doyen des Juges, l’équipe a eu une séance de travail au Tribunal de Makokou sur la dénonciation du Directeur Provinciale des Eaux et Forêts en faveur du village MBONDO, contre le responsables de la société transforme bois services, **Patrick POUATY**, pour détournement de FDL de 10.000.000 FCFA. A l'issue de l’interrogatoire du mis en cause, ce dernier a été placé en détention provisoire à la prison centrale de Makokou par le Juge d’instruction.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 4 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 1 |
| Nombre de prévenus | 1 |

L’équipe de Conservation Justice a suiviquatre affaires ce mois de février 2023dans la province de l’Ogooué-Ivindo. L’affaire de la forêt communautaire de NGOKOELA.

**AFF: COOPERATIVE NGOKOELA**

Un membre du bureau exécutif le nommé**BOZOKOU Joachim** a porté plainte contre sieurs **MBA MBIELA Thomas** (Président du bureau exécutif de la coopératif), **Moise MINSOKO MI-NDONG** (secrétaire général), **MOALEMBOUE Madeleine** (Trésorière), **MBYAH Samuel** (Commissaire aux comptes) et **ANGOUE Paul** (chauffeur du bus de la coopérative) et**KONE** (scieur), pour abusde confiance, détournement et sciage illégal de bois.

La plainte a été déposée à l’antenne de recherches (DGR) de Makokou. Les agents ont convoqué par écrit et par appel les mis en causes qui ne se sont jamais présentés. La décision a été prise par le Chef d’antenne de les interpeller à Ovan, mais une intervention du Procureur va arrêter cette opération.

L’enquête est en cours.

**AFF : Martial MBANG contre SNL Group Management**

**Nature du contentieux : Pénale**

**Infraction reprochée : Abus de confiance**

**Faits et procédure** : La communauté d’Adoue a décidé de porter plainte contre la société SNL Group management, dirigée par **Benjamin NKOGHE BIDZANG**, propriétaire de la structure et **Henri BIDZANG NYNGONE**, représentant local de la société à Makokou, pour abus de confiance et détournement de FDL. Cette plainte a été déposée le 15 Février 2023 au Secrétariat du Parquet de Makokou. La communauté se plaint de la société mise en cause chargée de réaliser ce projet, d’avoir détourné la somme d’argent allouée pour la construction d’un dispensaire au village Adoué. L’enquête a révélé que le FDL a été utilisé dans un autre chantier à NTSIBELONG et dans les activités professionnelles à Moanda du mis en cause **Benjamin NKOGHE BIDZANG**.

L’enquête clôturée par la Police Judiciaire, le mis en cause **Benjamin NKOGHE BIDZANG** a été présenté le 27 février 2023 au Procureur de la République, Près le Tribunal de Première Instance de Makokou. Le dossier a été envoyé en instruction. Le juge instructeur du cabinet 2 l’a inculpé pour abus de confiance et laissé en liberté avec l’obligation de respecter certaines conditions notamment celle de débuter et de terminer le chantier du dispensaire. Les populations observent la reprise des travaux depuis le 02 Mars 2023.

**AFF : EF contre Thierry MENGUE M’OBAME**

**Nature du contentieux : Pénale**

**Infraction reprochée : Exploitation illicite de bois (coupe et sciage de bois)**

**Faits et procédure** : Une exploitation de bois a été découverte au regroupement de villages MBES le samedi 21 Janvier 2023 par CJ. L’exploitant est un sujet gabonais nommé **Thierry MENGUE M’OBAME** résidant à Makokou et travaillant à la Direction académique. Il a avoué ne pas détenir une autorisation pour mener son activité.

L’information a été de suite transmise au Directeur Provincial des Eaux et Forêts de l’Ogooué-Ivindo qui a dépêché trois agents EF. Le bois scié en madriers et deux tronçonneuses ont été saisis et transportés jusqu’à la DP. On peut évaluer à environ 5 m3 de madriers saisies par les agents. La procédure est à la Direction Provinciale des EF.

**Décision de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de l’Ogooué-Ivindo :**

Le DP a décidé d’infliger une amende transactionnelle de 200000 FCFA à l’encontre du contrevenant et de vendre aux enchères le bois saisi scié en madriers (183 pièces).

**AFF : MP & ANGOUE Norbert contre KONE MAMADOU & AUGUSTIN DZOUMELI**

**Nature du contentieux : Pénale**

**Infraction reprochée : abus de confiance et détournement de FDL**

**Faits et procédure** : La communauté du village ABENELANG a décidé de porter une seconde fois plainte contre l’entrepreneur KONE MAMADOU responsable de l’Entreprise KONE Sciage et Bois (EKSB) en charge de construire un château d’eau et un système hydraulique. Chantier inachevé et abandonné depuis 2020. Sieur ANGOUE Norbert, policier retraité habitant du village a été désigné comme le nouveau représentant du village et signataire de la plainte. CJ a aidé dans la rédaction et le dépôt de cette plainte à la Brigade Centre de gendarmerie de Booué le 24 Janvier 2023.

Lendemain, sieurs KONE MAMADOU KONE et AUGSUTIN DZOUMELI (ancien représentant du village) ont été arrêtés et placés en garde à vue. Présentés le 27 Janvier 2023 au Procureur, le dossier a été transmis au Doyen des juges d’instruction qui les a inculpés pour détournement de FDL du village ABENELANG et placés en détention préventive à la prison centrale de Makokou. Le dossier est au cabinet du Doyen des Juges d’instruction.

Ensuite, Dans la province de la Nyanga, l’équipe a procédé au suivi des dossiers EF contre RAW-TIMBER et EF contre Président du Conseil Départemental.

**Suivi de l’affaire au cabinet 2 du juge d’instruction :**

Le mis en cause KONE MAMADOU a introduit une demande de mise en liberté provisoire au cabinet du juge instructeur. La lettre de constitution de Maître BOUSSOUGOU pour défendre les intérêts de la partie civile, a été déposée au cabinet 2. Le juge souhaite faire un transport sur les lieux à BOOUE pour observer les chantiers à l’arrêt et la scierie de KONE MAMADOU.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées  | 2 |
| Nombre de détenus rencontrés | 2 |

Deux visites de prison ont eu lieu ce mois de Février 2023. Les prévenus KONE MAMADOU et AUGUSTIN DZOUMELI ont été visités le 21 et 22 février 2023.

**4.3 Formations**

Aucune formation n’a eu lieu ce mois.

# 5. Missions

Au mois de Février, trois missions sociales ont été organisées dans le nord et le sud du pays.

1. **Mission dans la province duWoleu-Ntem du 16 au 26 février.**

Une mission d’investigation et de suivi du processus de mise en œuvre des CCCa été menée dans lesvillages**Tho’o Eyiè, Tho’o Eba, Essatop, Akom Essatouk, Nyazang** et **Effack Bibeigne, Minfoumou et Okoralene.**

**Département du Ntem**

Huit (8) localités ont été visitées au cours de la mission sociale du mois de février.Il était question d’appuyer l’administration des Eaux et Forêts sur la lutte contre l’exploitation forestière illégale et sur la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles signés avec l’opérateur TTIB dans le département du Ntem.

Plusieurs informations pouvant mener à des opérations sont parvenues à l’équipe, mais compte tenu des difficultés à avoir un OPJ armé, aucune opération n’a eu lieu. Cependant, les équipes ont identifié des activités de coupes illégales dans les villages suivants :**Nyazang**, **Okoralene**, **Essatop**, **Essangui**, **Melep** et **Minfoumou.** En ce qui concerne le suivi des CCC, on note qu’au village Tho’o Eyiè la mise en œuvre du CCC est clôturée.

5.2**Mission dans la province de l’Ogooué-Ivindo du 13 au 28 Février 2023**

Au cours de ce mois de février, une mission CJ a été menée dans les départements de l’Ivindo et de la Mvoung. Cinq (5) localités ont été visités au cours de cette mission : **Ebessi, Ovan, Ebyeng ; Mbes 1**et **Adoué.**

**Département de l’Ivindo**

La mission avait pour objectif d’apporter un appui aux communautés ayant été victime d’abus de confiance et de détournement des FDL. Cet appui a été marqué par l’interpellation de **Benjamin BIDZANG.** Ce dernier est le responsable de la société SNL group management. Aussi, l’équipe a également apporté un appui aux communautés villageoises sur la mise en œuvre des CCC signés avec l’opérateur SIAEFG et sur le règlement des conflits au sein de la coopérative NGOKOELA qui gère la forêt communautaire de cette localité.

Pour le suivi de la mise en œuvre des CCC signés avec SIAEFG, il convient de souligner que tous les villages à l’exception d’Adoué et **Ebessi** ont déjà reçu leurs FDL. Pour **Adoué**, l’électrification du village est la priorité de la communauté. Au village **Ebyeng**, le projet, l'achat de médicaments a également été réalisé. Le dispensaire nouvellement construit, déjà fonctionnel, et équipé de ces médicaments a été inauguré officiellement le vendredi 24 février 2023 en présence de Madame le Préfet et des administrations locales. Dans le cas de Mbess, la DP a décidé de la vente aux enchères du bois saisi le mois dernier et dont l’auteur des faits se nomme **Thierry MENGUE M'OBAME.**

**Département de la Mvoung**

Dans ce département de la Mvoung, une (1) seule localité a été visitée par une équipe mixte composée des agents de la DGR et des éléments de CJ. Il s’agit du chef-lieu du département de la Mvoung, **Ovan**. Il était question d’interpeller les membres du bureau qui gère la FC suite à la plainte d’un membre de lacoopérative Ngokoela. Le procureur de Makokou a demandé aux agents de ne pas procéder à l’interpellation des membres du bureau.

5.3 **Mission dans la province de la Ngounié du 13 au 25 Février 2023**

Au cours de ce mois de février, une mission CJ a été menée dans trois départements de la province de la Ngounié. Il s’agit du département de Tsamba Magotsi, du département de la Douya-Onoye et du département de la Boumi-Louétsi. La mission avait pour objectif de faire un suivi de la mise en œuvre du projet apiculture dans quatre (4) villages : **Mamiengué, Kouagna-Ndougou, Saint-Martin et Mouyikou.**

Dans le département de Tsamba Magotsi, l’équipe CJ avait pour objectif de faire le suivi de la mise en œuvre du projet apiculture à Mamiengue et Kouagna-Ndougou.

Au village **Mamiengué**, toutes ruches ont été très bien suivies par la communauté, sauf l’absence de tisane ou d’attire-essaims qui a été remarquée pour toutes les ruches. Cette carence ne favorise pas la colonisation des ruches par les abeilles. Pour le moment seulement deux (2) ruches sur 40 sont colonisées à Mamiengué, et l’équipe a pu extraire du miel dans l’une d’elle (ruche kenyane numéro 9). Quatre rayons ont été extraits pour produire environ 5,6kg de miel. La formation a donc pu se poursuivre sur la collecte, le traitement et la mise en pots du miel collecté.

Au village **Kouagna-Ndougou,** deux (2) journées furent le temps mis pour la suite de la formation au regroupement de villages Kouagna-Ndougou. Sans aucune ruche colonisée par des abeilles sur les 30 dont dispose l’association villageoise Tokano, les activités avec les apprentis apiculteurs étaient tournées vers le suivi/entretien de l’ensemble des ruches. La grande majorité de celles-ci était déjà entretenue (certainement avec l’annonce de l’arrivée de l’équipe), mais sans présence de tisane ou d’attire-essaims, problème que l’équipe a pu régler avec les apprentis. Quelques cas d’invasions des fourmis dans certaines ruches ont été relevées. L’expert et l’équipe toute entière n’ont pas manqué d’insister de nouveau sur la nécessité d’entretenir les ruches selon les données de la formation, seul moyen pouvant amener à la capture d’essaims d’abeilles.

Dans le département de la Douya-Onoye, l’équipe s’est rendue au village **Saint-Martin.** Dans ce village,les activités de formation se sont déroulées pendant 2,5 jours au village Saint Martin. Toujours dans le respect du protocole de visite des ruches (d’abord les ruches colonisées tôt en matinée, ensuite les ruches non colonisées). Sur les 30 ruches de Saint Martin, sept (7) sont colonisées (six par des abeilles et une par des moucherons).

Ensuite, dans le souci d’alléger le travail des apprentis et de favoriser la capture des essaims d’abeilles, les ruches situées très loin du village (5 à 6 km du village) et celles qui étaient trop exposées aux invasions des fourmis ont été déplacées pour être réinstallées dans de nouveaux sites. Il s’agit de six ruches en tout (3 kényanes et 3 carrées).

Des consignes ont de nouveau été données par l’expert sur l’ensemble du processus allant de l’installation/suivi des ruches à la collecte du miel, puis à sa commercialisation.

Dans le département de la Boumi-Louétsi, l’équipe a fait le suivi de la mise en œuvre du projet apiculture au village **Mouyikou**où l’équipe a également eu 2,5 journées de travail, le même principe visant à prioriser le travail sur les ruches colonisées en début de matinée a été respecté. Rucher après rucher, le taux de colonisation des ruches à Mouyikou a considérablement augmenté par rapport à la dernière mission. Sur les 50 ruches dont dispose le village, 41 étaient colonisées par des abeilles, alors qu’il n’y avait que 13 ruches colonisées sur les 32 qui étaient déjà installées lors de la précédente mission.

**Au total, 17 localités ont été visitéesce mois de Février, dont 8dansla province du Woleu-Ntem, 5 dans l’Ogooué-Ivindo et 4 dans la province de la Ngounié.**

# 6. Cahiers des Charges Contractuels

A ce jour, 153 Cahiers des Charges Contractuels (CCC) et 19 avenants en cours de mise en œuvre sont suivis par le projet.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Avenant** | **CCC** | **Total en cours** | ***Clôturés*** |
| MOYEN OGOOUE |  | 0 | 0 | *1* |
| NGOUNIE | 13 | 55 | 68 | *50* |
| NYANGA |  | 12 | 12 | *2* |
| OGOOUE IVINDO | 5 | 49 | 54 | *19* |
| WOLEU NTEM | 1 | 37 | 38 | *7* |
| **Total général** | **19** | **153** | **172** | ***79*** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Stade de mise en œuvre** | **Nombre de CCC/Avenant** |
| En attente des projets des communautés | 27 |
| En attente du versement du FDL | 76 |
| Mise en œuvre projets en cours | 69 |
| **Total général** | **172** |

# 7. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 6 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 2 |
| Presse écrite | 4 |
| Radio | 0 |

6 pièces médiatiques ont été produites ce mois. Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur [le site Internet](http://www.conservation-justice.org/fr/actualites/), la [page Facebook](https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/) et la [chaine YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCPv2SY4obj8g2OHZqGFgYow) de Conservation Justice.

# 8. Relations extérieures

**Indicateurs:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 17 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 14 |
| Collaboration sur affaires | 1 |

Le projet ALEFI a tenu plusieurs rencontres avec les communautés villageoises et les autorités administratives dans les provinces du Woleu-Ntem, l’Ogooué-Ivindo la Ngounié.

En effet, dans le cadre de leurs missions et programme d’activités, les équipes sociales Nord et sud ont rencontré entre autres les communautés locales dans 17 villages, ainsi que les autorités suivantes :

**Woleu-Ntem**:Le DP intérimaire (Oyem), le Procureur adjoint, le chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Bitam, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de la Brigade centre de Bitam, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de la Brigade d’Eboro et le chef d’antenne PJ de Bitam.

**Ngounié**: Le Directeur Provinciale des Eaux et Forêts, Le chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Fougamou, le commandant de Brigade de Fougamou et le maire de Mbigou.

**Ogooué-Ivindo :** Le Directeur Provinciale des Eaux et Forêts, le Procureur de la République, le Procureur adjoint, le chef d’antenne PJ, le chef d’antenne DGR, le Doyen des Juges d’instruction du Tribunal de Makokou et le Juge d’instruction chargé du cabinet 2.

**Au total, au moins 17 rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires ainsi que la visite de 17villages ont été effectuées au cours du mois de Février 2023.**

# 9. Conclusion

Trois missions sociales ont été effectuées au cours du mois de février. L’objectif était de mener des missions de police forestière en collaboration avec les Eaux et Forêts et les forces de l’ordre mais aussi d’apporter un appui aux communautés du village Adoué et celles de la ville d’Ovan, respectivement pour détournement de FDL et abus de confiance.

Sur la question des cahiers de charges contractuelles, il convient de noter qu’il y a une nette avancée dans les départements du Ntem, plus précisément au village Tho’o Eyiè où la mise en œuvre du CCC signé avec TTIB est déjà bouclé avec la livraison des tables bancs pour l’Eglise et pour le corps de garde. Dans le département de l’Ivindo, l’opérateur SIAEFG a déjà mis les FDL à la disposition des communautés.

Cependant, il y a eu des complications pour l’équipe sociale nord (Bitam). Il n’a pas été possible pour elle, d’être accompagnée d’un OPJ armé pour la sécurité et mener les opérations sur le terrain car la mise à disposition d’un OPJ armé nécessite tout un protocole : saisir le commandement en chef depuis Libreville qui à son tour donnera des instructions au chef d’antenne PJ. De ce fait, nous proposons que la hiérarchie de CJ contacte le commandement en chef de la police judiciaire pour faciliter la mise à disposition des agents pour les prochaines missions.